

# Info.pl@ine

ZOOM SUR

LIMACES

N°169 – 18 juillet 2007 – 2 pages

Les surveiller pendant l'interculture

## AGRO METEO

Pluviométrie du 1<sup>er</sup> au 10 juillet 2007 (mm) :

Normale 77/06	Campagne 2006 - 2007			
Melun	Egreville	Melun	Voulton	Crécy-la-Chapelle
21,2	45,6	60,2	30	36,6

Températures du 1<sup>er</sup> au 10 juillet 2007 (°C) :

	Normale 77/06	Campagne 2006 - 2007			
	Melun	Egreville	Melun	Voulton	Crécy-la-Chapelle
mini	12,7	12	12,5	12	12,8
Maxi	24,1	21,3	20,5	20,5	20,5

source : Météo-France

Un temps maussade pour le début juillet avec une pluviométrie de la 1<sup>ère</sup> décade qui varie de 21 mm à Chailly à 60 mm à Melun. Du 13 au 16 juillet, la météo a permis à la moisson d'avancer grandement. Puis 2 à 8 mm d'eau les 16 et 17 ont encore une fois ralenti les chantiers.

Côté températures, il n'y a guère que le week-end du 14 juillet qui soit chaud. Les températures maxi de la 1<sup>ère</sup> décade ne dépassent pas les 25°C et les températures moyennes sont inférieures à la normale d'environ 3°C.

## ACTUALITES CULTURES

### RECOLTE, les 1<sup>ers</sup> échos

Les chiffres présentés ci-dessous proviennent de vos retours d'informations. Continuez à nous transmettre vos résultats pour nous permettre de vous donner une vision plus précise des récoltes seine-et-marnaises.

Cultures	Nbre de parcelles	Rdt moyen	Commentaires
Blé	11	75,5 qx/ha (40 à 90)	Des 1 <sup>ers</sup> résultats très irréguliers, des terres superficielles très pénalisées. Taux de protéines de 11,5 à 14,5
Orge de pts	2	62,5 qx/ha	Un taux de protéines à 10,6%, un à 12%, bon calibrage

Une parcelle de pois de printemps à 42 qx/ha.

## STRATEGIE AGRONOMIQUE

### GESTION des LIMACES

#### ✓ Les situations à risque

Le début de l'été est parfois humide. Il peut être opportun de surveiller ce ravageur pendant l'interculture sur les parcelles qui seront semées à l'automne et plus particulièrement sur celles qui recevront un colza.

Les situations à risques sont :

- les semis sans labour, notamment avec présence de résidus de cultures,
- les terres non travaillées en interculture (le déchaumage est une technique efficace pour détruire une partie des limaces, voir Info.pl@ine n°166), avec présence de végétation en surface,
- les terres argileuses ou avec des préparations motteuses,
- les sols avec une forte réserve en eau,
- les parcelles régulièrement attaquées, à proximité de zones boisées,
- les précédents favorables : colza, jachères, tournesol, pailles, cultures intermédiaires.

Il existe deux types de limaces :

- les grises, les plus courantes, de 40 à 50 mm de longueur, de couleur gris-beige. Elles évoluent à la surface du sol et libèrent un mucus blanchâtre ;
- les noires, de 30 à 40 mm de longueur, vivent dans le sol et sont donc plus difficiles à détruire avec des granulés molluscides en surface.

## ✓ Surveiller leur activité pendant l'interculture

Cette surveillance, en particulier avant l'implantation d'un colza, peut se faire à chaque fois que les conditions sont favorables : humidité de surface et pluie (conditions récurrentes en ce début d'été).

Pour observer les limaces, 3 possibilités :

- tôt le matin. En conditions humides les limaces restent encore actives sur la végétation ou sur le sol juste après le lever du jour ;
- appliquer des granulés d'anti-limaces sur quelques m<sup>2</sup>, puis venir observer les cadavres tôt le matin ;
- disposer un piège : exemple piège INRA ou tout simplement un morceau de carton ondulé (50cm x 50cm), bien appliqué au sol, après l'avoir humidifié et recouvert d'une feuille plastique. Pour plus d'efficacité, épandre quelques granulés anti-limaces sous le piège.

En déduire une estimation du nombre de limaces par m<sup>2</sup> et l'évolution des populations. Avec plus de 16 limaces par m<sup>2</sup>, un traitement pourrait être envisagé avant le semis.

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### BRULAGE DES RESIDUS DE RECOLTE

Au titre des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE), il est rappelé que :

- 🚫 le brûlage des résidus de cultures d'oléagineux, protéagineux et céréales est interdit ;
- 🚫 le brûlage est possible pour les résidus de lin sans dérogation ;
- 🚫 vous pouvez obtenir des dérogations exceptionnelles et individuelles sur demande écrite auprès de la DDAF en mentionnant la nature de l'intervention, son motif, la date d'intervention souhaitée et la parcelle concernée ;
- 🚫 le brûlage accidentel ne relevant pas de votre responsabilité ne pourra pas être retenu comme anomalie.

Dans le cas où vous brûlez vos résidus de cultures (dérogation, lin), vous devez au préalable, selon l'arrêté préfectoral du 29 mai 1986 :

- 🚫 faire une déclaration à la mairie 48 h à l'avance en précisant la date et l'heure, le lieu, ainsi que la surface à brûler,
- 🚫 procéder au brûlage entre le lever du jour et seize heures en sachant que le feu devra être éteint au coucher du soleil,
- 🚫 réaliser un travail d'enfouissement des résidus de cultures autour de la parcelle d'une largeur minimum de 5 m,
- 🚫 mettre le feu sur un côté de la parcelle en remontant le vent et cela pour une surface maximum de 10 ha à la fois. Dans le cas de grande parcelle, celle-ci devra être divisée par un travail d'enfouissement,
- 🚫 respecter une distance minimale de 100 m avec les routes et voies de circulation et 200 m avec les habitations.



Rédacteurs : les équipes Grandes Cultures et Environnement  
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, Pôle Agronomie et Environnement, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,  
e-mail : [agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr) - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
*avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, du Conseil Régional Ile-de-France  
et de la Mission de Développement Agricole et Rural*  
**Toutes rediffusion et reproduction interdites**